

SITE NATURA 2000 « ENTRE SUMÈNE ET MARS »

Lettre d'information - 2018



ÉDITO



« Nous avons le plaisir de vous présenter la première lettre Natura 2000 « Entre Sumène et Mars ». Cette lettre vous informera régulièrement sur les actions menées par le réseau Natura 2000 porté par la CCSA.

C'est Julien Couturas qui anima les actions concernant l'intérêt de préserver et de gérer cette biodiversité.

L'objet de cette lettre est de vous faire découvrir la démarche Natura 2000, son application sur le territoire ainsi que les premières actions mises en œuvre.

À l'avenir nous espérons que la lettre témoignera de l'engagement du plus grand nombre d'entre vous dans la préservation des espèces et des sites naturels. »

Dr. Bertrand FORESTIER, Président du Comité de Pilotage du site

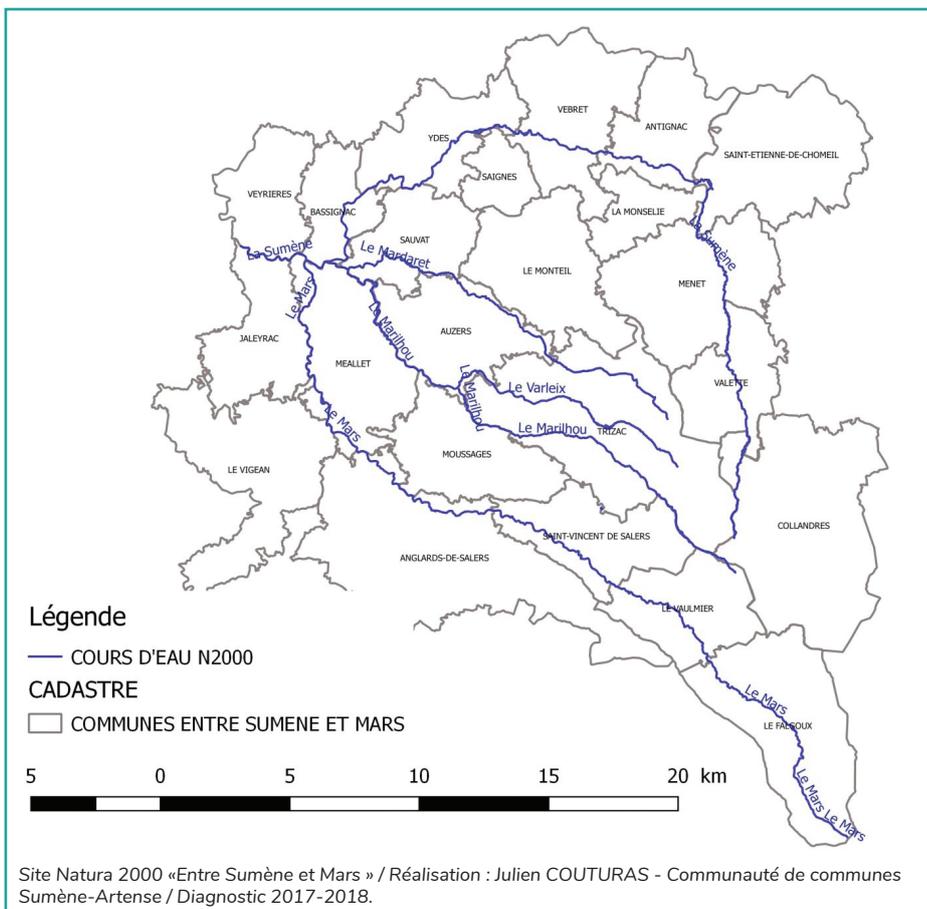
PRÉSENTATION DU SITE

Le site Natura 2000 « Entre Sumène et Mars » FR8302035, découle du site régional « Lacs et Rivières à Loutres » et a été classé Site d'Importance Communautaire (Sic) le 13 novembre 2007.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <http://www.cantal.gouv.fr/zsc-gorges-de-la-dordogne-de-l-auze-et-de-la-a969.html>

Le site s'étend sur 22 communes réparties dans 4 Communautés de communes (Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays Gentiane). Il est constitué de 5 cours d'eau pour un linéaire de 130km, situés au Nord Est du département du Cantal (La Sumène, le Mars, le Marilhou, le Mardaret et le Varleix) et s'étend sur 725,5 ha.

Il a été désigné d'intérêt communautaire pour la protection de 3 espèces, (la loutre, le chabot et l'écrevisse à pattes blanches) et 4 habitats d'intérêt communautaire (Forêts alluviales à Frênes et Aulnes, Forêts d'Eboulis à Tilleuls, Hêtraies acidiphiles à houx et Prairies à Molinie acidiphiles).



Présentation du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens terrestres et marins, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats.

L'objectif pour chaque site est de préserver le patrimoine naturel par des mesures de gestion et des actions tenant compte des activités socio-économiques locales.

◇ Natura 2000, comment ça marche ?

Un comité de pilotage (COPIL) est constitué pour chaque site. Présidé par un élu local ou le Préfet, c'est un organe de concertation qui regroupe l'ensemble des acteurs du site : élus, représentants locaux, services de l'État, associations...

L'État peut transférer l'animation du DOCOB par convention pour 3 ans. Il organise alors des élections lors d'un Comité de pilotage pour élire une structure porteuse et un président de COPIL. Sur ce site, c'est la Communauté de communes Sumène-Artense qui a été élue structure animatrice du document d'objectifs.

Le DOCOB est le document de référence du site Natura 2000, il comprend :

- Un diagnostic écologique et socio-économique,
- Il fixe les objectifs,
- Il définit les mesures visant à préserver, ou si nécessaire à restaurer les espèces et les habitats justifiant la création du site.

Après validation du DOCOB par le comité de pilotage, l'opérateur met en œuvre les mesures de gestion définies. C'est la phase d'animation.

En France, l'État a choisi de privilégier la voie contractuelle : les usagers ont le choix de s'engager ou non dans la gestion du site. Pour cela, ils peuvent signer, moyennant une contrepartie financière, des contrats de gestion.

Différents types de contrats existent selon le type d'utilisateur :

- Les contrats forestiers
- Les mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) en zone agricole
- Les contrats non productifs (en milieu non agricole, non forestier)

Ce dispositif est complété par une charte de bonnes pratiques s'adressant à tous les usagers : la charte Natura 2000.

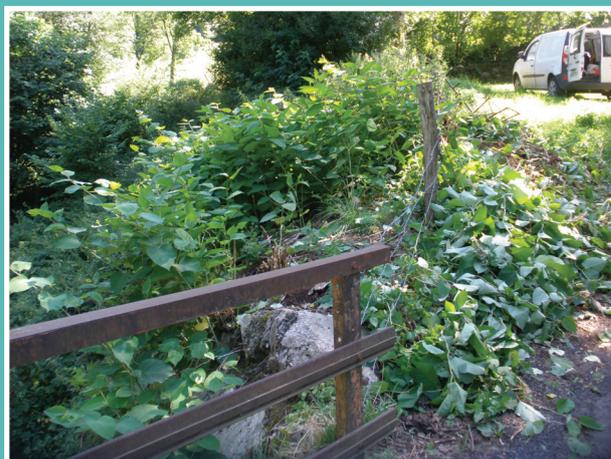
Il existe également un volet réglementaire, qui doit permettre de s'assurer que les projets d'aménagement soient compatibles avec la préservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. C'est ce qu'on nomme l'évaluation des incidences du projet.

(Pour plus de détails, consulter le site des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/evaluation-des-incidences-procedures-et-r2212.html>)

Traitement d'une espèce envahissante : la Renouée du Japon

La Renouée du Japon est une espèce de plantes herbacées vivaces qui affectionne particulièrement les bords des cours d'eau et les sols mis à nu. Son système racinaire, appelé rhizomes, est très vigoureux et son déplacement par l'activité humaine, par l'eau ou par les crues lui permet de créer de nouveaux bosquets.

À termes la Renouée risque de coloniser la totalité du bassin versant et de diminuer fortement la biodiversité. Il est donc important d'éviter la propagation de cette plante. L'animateur a entrepris l'arrachage et la maîtrise des 29 bosquets présents sur le site, depuis 2016 certains ont d'ores et déjà disparus.



Exposition « À l'eau la loutre »

Cette exposition temporaire, du muséum des Volcans d'Auvergne, met à l'honneur la loutre et l'ensemble de la faune et la flore aquatique du Cantal.

Présentée au Comité de pilotage du 12 décembre 2018, elle a été installée au sein l'association « La Pierre Noire » au Bois de Lempres, du 29 octobre 2018 au 20 décembre 2018.

L'exposition a fait une halte du 8 janvier 2019 au 8 février 2019 à la médiathèque d'Ydes et sera prochainement programmée dans d'autres lieux du territoire. Les écoles et collèges du territoire sont conviés à la découvrir.



Diagnostic des cours d'eau du site



Le diagnostic écologique des 134 km de cours d'eau a été effectué du printemps 2017 à l'automne 2018.

L'animateur a relevé toutes les atteintes au milieu (piétinements du bétail, dégradations des berges, ouvrages hydrauliques, embâcles, produits phytosanitaires, passages à gué, érosions de berges, dépôts sauvages, rejets d'eaux usées, présence d'espèces protégées ou invasives...)

Une cartographie a été réalisée et annotée ainsi que plus de 1500 photos.

Les conclusions du diagnostic permettront de définir des secteurs prioritaires et de proposer aux propriétaires des parcelles des contrats Natura 2000.

Évaluation des incidences

Rôles de l'animateur :

- Assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000,
- Répondre aux sollicitations des administrations sur des dossiers d'études d'incidences,
- Réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux projets sur le territoire.

L'animateur du site a traité 7 projets soumis à l'évaluation des incidences depuis 2016 :

- Débardage en cours d'eau,
- Chantier de restauration de la continuité écologique,
- Forages pour captage d'eau potable,
- Manifestations sportives motorisées.

Cartographie des habitats

La direction départementale du Cantal est Maître d'Ouvrage pour la réalisation de la cartographie des habitats du site.

Un marché public a été lancé en 2017 et le bureau d'étude Rural Concept basé dans l'Aveyron a été retenu. La cartographie sera réalisée courant 2018/2019.



Les premières conclusions montrent que le site possède une richesse d'habitats d'intérêt communautaire plus importante que celle mentionnée dans le document d'objectifs.

Les résultats définitifs seront connus en 2019.

Le comité de pilotage



Le Comité de pilotage électif s'est réuni le 12 décembre 2018 au centre socio-culturel d'Ydes.

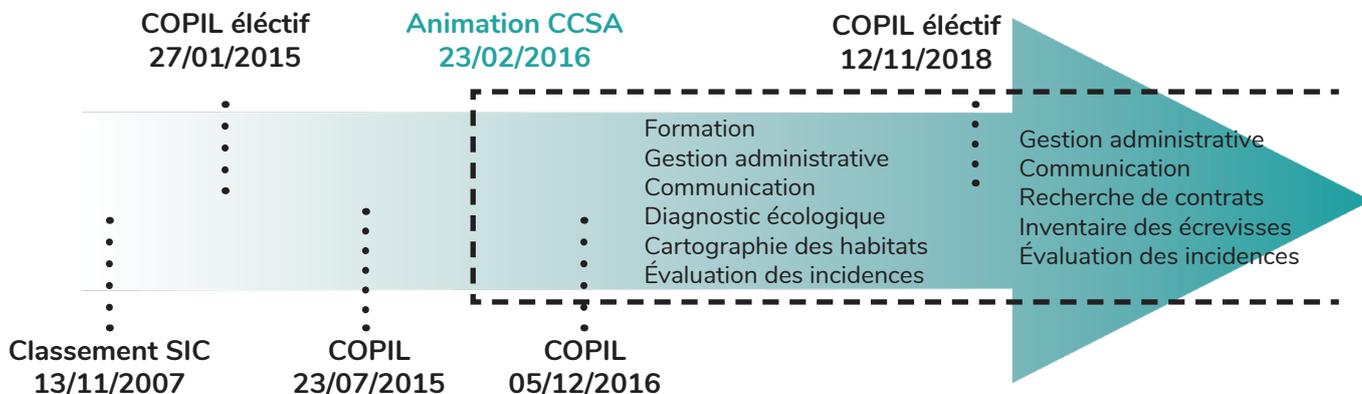
La Communauté de communes Sumène Artense a été élue structure porteuse et Bertrand Forestier a été élu Président du Comité de pilotage, pour 3 ans.

Julien Couturas a présenté le bilan de l'animation et les budgets de 2016 à 2018.

Afin d'appliquer les mesures Natura 2000, la communauté de communes Sumène-Artense va contacter les propriétaires de parcelles éligibles aux différents contrats Natura 2000. Les propriétaires peuvent d'ores et déjà prendre contact avec l'animateur, Julien Couturas.

Identifiée comme structure chef de file pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin hydrographique « Auze Sumène », la Communauté de communes Sumène Artense prendra en charge dans le courant du premier trimestre 2019 l'animation d'une entente intercommunales associant les 4 EPCI concernés (Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Pays Gentiane).

Chronologie



CONTACT

Communauté de Communes Sumène-Artense
Services Techniques
Julien Couturas - Animateur du Site Natura 2000
21, rue du Calalet 15240 SAIGNES
04 71 40 62 66
www.sumene-artense.com

Avec le soutien financier de :

